



CFE-CGC SICTAM
Syndicat des ingénieurs cadres techniciens
agents de maîtrise et assimilés de l'énergie nucléaire

Madame Anne-Isabelle ETIENVRE
Administratrice Générale du CEA

Madame Aurélie ERAY
Directrice des Ressources Humaines et des
Relations Sociales du CEA

Grenoble, le 06 Octobre 2026

Objet : Dépôt d'un préavis de grève CFE CGC SICTAM du : 12/10 au 31/12/2026
Référence : 2026-022-ADL

Depuis plusieurs années, les salariés du CEA subissent une dégradation continue de leur pouvoir d'achat. L'évolution des rémunérations ne permet plus de compenser l'inflation et l'augmentation du coût de la vie. Dans le même temps, les charges de travail augmentent, les effectifs sont insuffisants dans de nombreux secteurs et les difficultés de recrutement et de fidélisation se multiplient.

Cette situation fragilise l'attractivité du CEA et pèse directement sur les salariés, leurs conditions de travail et leur capacité à exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

Alors que le CEA porte des missions essentielles de recherche, d'innovation et d'intérêt général, il est indispensable que les moyens consacrés à ces missions permettent également de garantir des rémunérations à la hauteur des qualifications, des responsabilités et de l'engagement des personnels.

Les organisations syndicales signataires revendiquent une véritable politique de revalorisation salariale permettant de préserver et d'améliorer le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés du CEA. Elles revendiquent également une reconnaissance effective des qualifications, de l'expérience, des responsabilités exercées et de l'investissement des personnels.

Dans ce contexte, la CFE CGC SICTAM dépose un préavis de grève à compter du 12 octobre 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026 inclus, afin de permettre aux salariés de se mobiliser et de faire valoir leurs revendications.

Ce préavis pourra couvrir l'ensemble des formes de grève légalement mises en œuvre pendant cette période, notamment les arrêts de travail de toute durée, dans le respect des dispositions applicables au CEA.





CFE-CGC SICTAM
Syndicat des ingénieurs cadres techniciens
agents de maîtrise et assimilés de l'énergie nucléaire

S'agissant spécifiquement du CEA, les revendications des organisations syndicales signataires portent sur :

- L'augmentation de la valeur du point pour tous les salariés et la revalorisation des rémunérations, afin de rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies ces dernières années et de garantir une progression réelle des salaires vis-à-vis de l'inflation ;
- La revalorisation et la reconnaissance des qualifications, des compétences, de l'expérience et des responsabilités, afin de mettre fin aux situations de décrochage salarial et de renforcer l'attractivité des métiers du CEA ;
- Des mesures salariales permettant une réelle progression des rémunérations pour l'ensemble des salariées, sans laisser de côté aucun personnel ;
- Des créations d'emplois et des effectifs à la hauteur des besoins, afin de réduire la surcharge de travail, d'améliorer les conditions de travail et de permettre à chacune d'exercer ses missions dans de bonnes conditions ;
- Le maintien et le développement des moyens consacrés aux missions du CEA, notamment en matière de recherche, d'innovation et de missions d'intérêt général, afin de garantir leur pérennité et leur qualité ;
- Des choix budgétaires permettant de financer durablement les emplois, les salaires et les conditions de travail, plutôt que de faire peser les contraintes budgétaires sur les salariées et de poursuivre une politique qui conduit à la dégradation des conditions de travail et à la perte d'attractivité du CEA.

La CFE CGC SICTAM demande l'ouverture de véritables négociations sur ces revendications et appellent les salariées à se mobiliser afin d'obtenir des réponses à la hauteur des enjeux et des attentes exprimées.

DE LUCA Anthony
Secrétaire général de la CFE-CGC SICTAM

Copies :
Mmes SANTOS et DUTOIT : DRHRS/S2CDS
Bureau national

